

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Neuvième session
Genève, 14 – 16 décembre 2020

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 14 et 15 décembre 2020.
2. Les membres ci-après de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, Mongolie, Norvège, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie, Union européenne et Viet Nam (32).
3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Algérie, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Éthiopie, Inde, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Madagascar, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Philippines, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Zimbabwe (27).

4. Des représentants des entités ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : i) Palestine (1); ii) Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Association romande de propriété intellectuelle (AROPI), Association internationale pour les marques (INTA), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), *International Trademark Association* (INTA), *Japan Patent Attorneys Association* (JPAA), MARQUES – Association des propriétaires européens de marques (9).

5. La liste des participants (document H/LD/WG/9/INF/4 Prov.2) figure à l'annexe II du présent document.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

6. M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la neuvième session du groupe de travail et souhaité la bienvenue aux participants.

7. Le Directeur général a souligné que la pandémie avait accéléré le passage aux communications numériques, 96% des notifications relatives au système de La Haye étant désormais envoyées par voie électronique. À cet égard, le Directeur général a salué la décision prise par l'Assemblée de l'Union de La Haye quelques mois auparavant de rendre obligatoire l'indication d'une adresse électronique pour les déposants, les nouveaux titulaires et les mandataires. Grâce à cette modification, la communication avec les utilisateurs du système de La Haye avait pu être assurée pendant cette période difficile.

8. Concernant les nouvelles adhésions au système de La Haye, le Directeur général a relevé que l'Union de La Haye comptait de nouveaux membres depuis la réunion précédente du groupe de travail, notamment le Viet Nam, le Samoa, Israël et le Mexique. Ces dernières adhésions portaient à 74 le nombre de membres de l'Union de La Haye et à 91 le nombre de ressorts juridiques nationaux couverts. En outre, le Suriname étant passé du statut de partie à l'Acte de 1960 à celui de partie à l'Acte de 1999, le système de La Haye s'est rapproché de l'objectif consistant à être régi par un seul acte. Le Directeur général a fait part de son espoir que de nombreux autres pays et organisations intergouvernementales remplissant les conditions requises adhèreraient à l'Acte de 1999 dans un avenir proche. Des efforts ciblés permettraient de continuer de soutenir l'utilisation active du système de La Haye et d'accroître encore le nombre de membres afin de renforcer son statut de système privilégié pour la protection internationale des dessins et modèles industriels.

9. Le Directeur général a ensuite abordé l'ordre du jour de la session du groupe de travail et a souligné que le Secrétariat, donnant suite à la demande formulée par le groupe de travail à sa session précédente, avait établi deux documents relatifs à l'élargissement du régime linguistique. Toutefois, compte tenu des vues les plus récentes exprimées par les membres, selon lesquelles le format hybride ne serait pas propice au débat approfondi qu'il était nécessaire de mener sur cette question, ledit point a été supprimé de l'ordre du jour. Le Bureau international de l'OMPI demeurerait prêt à reprendre les discussions lorsque les membres le seraient également.

10. Le Directeur général a rappelé que la pandémie de COVID-19 et les mesures prises à cet égard avaient entraîné pour les utilisateurs du système de La Haye des perturbations qui étaient susceptibles de se poursuivre pendant un certain temps dans différentes régions du monde. Dans l'optique de faire face à de telles difficultés à l'avenir de manière encore plus efficace, une proposition de modification du règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999 et l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye concernant l'excuse de retard dans l'observation de délais afin de

fournir aux utilisateurs du système de La Haye des garanties adéquates, en particulier en cas de force majeure, avait été inscrite à l'ordre du jour. Le Directeur général a rappelé que des modifications analogues du règlement d'exécution du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid et du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne avaient récemment été recommandées pour adoption par les groupes de travail respectifs.

11. Le Directeur général a noté que l'ordre du jour comprenait également des propositions visant à rendre le système de La Haye plus attrayant pour les utilisateurs. À cet effet, le groupe de travail a été invité à examiner une proposition visant à prolonger le délai de publication standard de six à 12 mois.

12. Les observations liminaires du Directeur général sont disponibles dans leur intégralité à l'adresse suivante :

https://www.wipo.int/edocs/mdocs/hague/en/h_ld_wg_9/h_ld_wg_9_opening_remarks.pdf.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

13. Mme Angar Oyun (Mongolie) a été élue à l'unanimité présidente du groupe de travail, et MM. Si-Young Park (République de Corée) et David R. Gerk (États-Unis d'Amérique) ont été élus à l'unanimité vice-présidents.

14. M. Hiroshi Okutomi (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

15. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale (CACEEC), a remercié les autres groupes régionaux qui avaient fait preuve de souplesse en appuyant sa proposition de révision de l'ordre du jour avant la session.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document H/LD/WG/9/1 Prov.3) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

17. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/8/9 Prov.

18. Le groupe de travail a adopté le projet de rapport (document H/LD/WG/8/9 Prov.) sans modification.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÈGLE 17

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/LD/WG/9/2 et H/LD/WG/9/2 Corr.

20. Le Secrétariat a présenté le document H/LD/WG/9/2 contenant une proposition visant à modifier la règle 17 et à prolonger de six à 12 mois le délai de publication standard. Le Secrétariat a ajouté qu'une erreur typographique mineure avait été corrigée comme indiqué dans le document H/LD/WG/9/2 Corr. dans toutes les versions linguistiques, à l'exception de la version espagnole.

21. Le Secrétariat a rappelé que cette proposition avait déjà été présentée à la session précédente du groupe de travail. Bien qu'elle ait été largement appuyée par le groupe de travail, ce dernier avait demandé au Bureau international de consulter les groupes d'utilisateurs sur cette proposition et de présenter les conclusions de cette consultation à sa session suivante. En conséquence, un questionnaire avait été envoyé en juin 2020 aux organisations non gouvernementales représentant les utilisateurs du système de La Haye. Le Secrétariat avait également envoyé ce questionnaire aux offices de toutes les parties contractantes en les priant de se rapprocher des groupes d'utilisateurs locaux afin qu'ils puissent également participer à cette enquête. Le Secrétariat a reçu 17 réponses au questionnaire.

22. Le Secrétariat a en outre indiqué qu'il était demandé dans le questionnaire si les organisations étaient favorables à la prolongation du délai de publication standard à 12 mois, ainsi qu'à l'introduction de la possibilité de demander une publication anticipée à tout moment avant l'expiration du délai de publication standard. La grande majorité des réponses étaient nettement en faveur de la prolongation du délai de publication standard, si elle était assortie de la possibilité de demander une publication anticipée. Par conséquent, le Bureau international a établi le document H/LD/WG/9/2 contenant les propositions de modification de la règle 17, ainsi qu'une disposition transitoire à la règle 37.

23. La délégation de la Norvège a déclaré que sa législation nationale prévoyait une période d'ajournement de six mois. Comme les réserves n'étaient pas autorisées au titre de la modification proposée, la mise en œuvre de la proposition nécessiterait très probablement une modification de la législation nationale. De l'avis de la délégation, un système d'octroi rapide était avantageux. L'examen avait lieu dans un délai de six mois et il n'était pas possible de garder les dessins et modèles secrets pendant une plus longue période. La prolongation du délai de publication standard proposée pourrait retarder inutilement l'ensemble de la procédure d'enregistrement, même si les demandes de publication anticipée étaient acceptées dans le cadre de la proposition. La délégation a reconnu que la prolongation de la période de maintien du secret pourrait être utile pour de nombreux utilisateurs. Toutefois, cela risquerait de nuire à la crédibilité du système des dessins et modèles auprès des tiers qui ne connaissaient pas le dessin ou modèle. Cela pourrait avoir une incidence sur la promotion de l'innovation et sur l'utilisation du système des dessins et modèles pour l'obtention de droits. Par conséquent, la délégation n'était pas prête à appuyer la proposition.

24. Les délégations du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Japon et de la Suisse ont remercié le Secrétariat d'avoir réalisé cette enquête et, sur la base des réponses reçues de la part des utilisateurs, ont appuyé les modifications proposées. La délégation des États-Unis d'Amérique a ajouté que, d'après son expérience, l'état de la technique ne constituait pas un motif typique de refus.

25. La délégation de la République de Corée a appuyé la modification proposée, qui renforcerait la souplesse et la facilité d'utilisation du système de La Haye. Elle a souligné l'importance d'une transmission électronique stable et fiable entre le Bureau international et les parties contractantes. L'envoi d'exemplaires confidentiels par le Bureau international aux offices pourrait permettre de garantir la qualité de l'examen par les offices et de réduire au minimum l'incertitude potentielle pendant la période de maintien du secret prolongée.

26. La délégation du Royaume-Uni a fait observer que, à la session précédente, elle avait fait part de ses préoccupations quant au fait que la publication à l'issue d'un délai de 12 mois limiterait les options dont disposaient les déposants pour surmonter les objections de fond

formulées par les offices nationaux dans le délai de grâce de 12 mois. La proposition actuelle, qui autoriserait une publication anticipée sur demande, répondrait à ces préoccupations; la délégation estimait toutefois qu'il conviendrait que le Bureau international donne des indications supplémentaires aux déposants sur cette question, en les avertissant des conséquences potentielles de la publication et de l'examen de la demande après l'expiration du délai de grâce.

27. Au cours de la session du groupe de travail, la délégation de la Chine a soumis une déclaration au Bureau international dans laquelle elle appuyait les modifications proposées, en soulignant que la proposition était bien en phase avec la facilité d'utilisation et la souplesse qui caractérisaient le système de La Haye et qu'elle était plus avantageuse pour les déposants dans l'ensemble.

28. Les représentants de la JIPA et de la JPAA ont appuyé les modifications proposées. Le représentant de la JPAA a ajouté que la proposition répondait aux attentes des utilisateurs, qui souhaitent garder les dessins ou modèles secrets aussi longtemps que possible, et que les modifications renforceraient la facilité d'utilisation du système de La Haye pour les utilisateurs potentiels.

29. La délégation de la Norvège a rappelé les préoccupations qu'elle avait exprimées auparavant, mais a déclaré qu'elle ne souhaitait pas être la seule à ne pas appuyer la proposition et à empêcher le groupe de travail de parvenir à un consensus sur cette proposition.

30. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail était favorable à la soumission à l'Assemblée de l'Union de La Haye, pour adoption, d'une proposition de modification du règlement d'exécution commun concernant les règles 17 et 37, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II du document H/LD/WG/9/2, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2022.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÈGLE 5 DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN

31. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/LD/WG/9/3 Rev. et H/LD/WG/9/6.

32. Le Secrétariat a présenté le document H/LD/WG/9/3 Rev. contenant une proposition de modification de la règle 5. Le Secrétariat a expliqué que cette règle prévoyait une disposition relative à l'excuse d'un retard dans l'observation de délais pour les communications adressées au Bureau international. Toutefois, la disposition semblait trop restrictive et devrait être modifiée afin de mieux faire face à la pandémie actuelle ou à des événements analogues à l'avenir. Par conséquent, en s'appuyant sur une disposition similaire du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), il avait été proposé de restructurer la règle 5 de manière à prévoir une disposition générale relative à l'application de mesures de sursis lorsque les déposants, les titulaires, les mandataires et les offices n'ont pas observé un délai pour des raisons de force majeure, qui comprendraient les perturbations dans les services postaux, d'acheminement du courrier ou de communication électronique découlant de circonstances indépendantes de la volonté de la partie intéressée. La nouvelle disposition proposée s'appliquerait à tout acte devant le Bureau international pour lequel le règlement d'exécution commun prescrit un délai, tel que la réponse à une notification d'irrégularité, le paiement d'une taxe ou l'envoi d'une notification de refus par un office.

33. Le Secrétariat a ajouté que les modifications proposées seraient avantageuses pour les utilisateurs du système de La Haye, auxquels le règlement d'exécution commun donnerait ainsi une garantie équivalente à celle offerte aux utilisateurs du PCT. Des propositions similaires avaient été examinées par les groupes de travail de Madrid et de Lisbonne en 2020 et le texte des modifications qu'il était proposé d'apporter à la règle 5 était en grande partie fondé sur celui

que ces groupes de travail étaient convenus de recommander pour adoption par leurs assemblées respectives.

34. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait reçu une proposition écrite de nouvelles modifications de la règle 5 de la part de la délégation des États-Unis d'Amérique.

35. Au cours de la session du groupe de travail, la délégation de la Chine a présenté une déclaration dans laquelle elle appuyait les modifications proposées, en indiquant que la proposition tenait compte des perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et offrirait aux utilisateurs du système de La Haye les mêmes moyens de recours que ceux qui étaient prévus dans le règlement d'exécution du PCT, en assouplissant les formalités prescrites pour l'application de mesures de sursis en cas d'inobservation d'un délai, ce qui était plus facile d'utilisation.

36. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté le document H/LD/WG/9/6, qui contenait des propositions de modifications supplémentaires à la règle 5. La délégation a expliqué que la première modification supplémentaire proposée était la suppression de l'actuelle règle 5.5), qui correspondait à la proposition de règle 5.3) dans le document H/LD/WG/9/3 Rev., et concernait la deuxième partie de la taxe de désignation individuelle. La règle 5.1) proposée couvrait uniquement l'inobservation d'un "délai prévu dans le règlement d'exécution". Le délai de paiement de la deuxième partie de la taxe de désignation individuelle n'était pas prévu dans le règlement d'exécution, mais par les parties contractantes elles-mêmes. Par conséquent, ce sous-alinéa pouvait être supprimé, car il n'était pas nécessaire. La deuxième proposition supplémentaire était d'inclure un nouveau paragraphe précisant que le Bureau international peut renoncer à l'exigence de production de preuves, auquel cas une déclaration peut être présentée en lieu et place des preuves. La règle 5 proposée dans le document H/LD/WG/9/3 Rev., semblait exiger la production de preuves dans tous les cas. Le nouveau deuxième paragraphe proposé visait à préciser qu'une dispense pourrait être appliquée dans les cas de grandes épidémies dont l'incidence est connue de tous, comme l'actuelle pandémie de COVID-19, et qu'une déclaration pourrait être acceptée en lieu et place de la production de preuves. La délégation a ajouté que cette question avait été abordée lors de la dernière session du Groupe de travail du PCT en octobre 2020. La troisième proposition était d'ajouter le mot "épidémie" à l'alinéa 1), et avait également été examinée et globalement appuyée lors de la dernière session du Groupe de travail du PCT.

37. Le Secrétariat s'est déclaré favorable à la suppression proposée de l'alinéa sur le paiement de la deuxième partie de la taxe de désignation individuelle et a demandé l'avis des autres délégations concernant l'inclusion du terme "épidémie" à l'alinéa 1). S'agissant du nouvel alinéa 2) proposé, le Secrétariat a confirmé que le Bureau international avait annoncé la dispense de production de preuves en vertu de cette règle lorsqu'il était apparu clairement que la COVID-19 interrompait les services postaux et ceux des entreprises d'acheminement du courrier dans de nombreux pays. Le Bureau international estimait être en mesure de renoncer à l'exigence de production de preuves sans que la règle contienne une disposition à cet effet, ajoutant toutefois qu'une telle disposition apporterait une plus grande sécurité.

38. La délégation de l'Allemagne a souscrit à la proposition de modification, précisant qu'elle serait utile aux utilisateurs du système de La Haye confrontés à des situations d'urgence ou à des perturbations les empêchant de prendre les mesures requises dans le délai imparti. La délégation a également appuyé les modifications supplémentaires proposées par la délégation des États-Unis d'Amérique, estimant qu'elles apportaient davantage de sécurité juridique et de clarté.

39. La délégation de l'Espagne s'est déclarée favorable à la proposition de modification, indiquant qu'elle apporterait davantage de sécurité juridique et de garanties aux utilisateurs du système. S'agissant des modifications proposées par la délégation des États-Unis d'Amérique,

la délégation de l'Espagne a estimé que l'utilisation du terme "épidémie" dans les règlements de certains systèmes de l'OMPI (les systèmes de Madrid, de Lisbonne, du PCT et de La Haye), mais pas dans d'autres, pourrait donner lieu à des divergences d'interprétation des règlements. Concernant l'alinéa relatif à la dispense, la délégation souhaitait savoir si l'alinéa proposé, qui ne figurait pas dans les règlements des autres systèmes, n'entraînerait pas des difficultés d'interprétation des règlements de ces autres systèmes et n'aurait pas des répercussions négatives sur ces derniers.

40. La délégation du Royaume-Uni s'est déclarée favorable aux modifications proposées, y compris celles de la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation partageait l'avis de la délégation de l'Espagne selon lequel il était nécessaire que tous les groupes de travail veillent à préserver l'homogénéité des différents systèmes. La délégation a souhaité savoir si la règle 5 s'appliquerait également au délai de refus si un office n'était pas en mesure de notifier le refus dans le délai applicable en raison d'un cas de force majeure, ce que le Secrétariat a confirmé.

41. En réponse à l'intervention de la délégation de l'Espagne, la délégation des États-Unis d'Amérique a précisé qu'elle préconisait généralement l'homogénéité des différents systèmes de l'OMPI. Toutefois, dans ce cas précis, la modification proposée apporterait davantage de clarté, ce qui justifiait de procéder différemment. La pratique décrite dans le texte proposé concernant la dispense semblait tout à fait conforme aux pratiques adoptées dans les autres systèmes. La délégation a également indiqué que le libellé des règlements des autres systèmes demeurait susceptible d'être modifié puisque les Assemblées des Unions ne s'étaient pas encore réunies et n'avaient pas pris de décision à ce sujet.

42. La délégation de la Fédération de Russie s'est déclarée favorable aux modifications proposées, y compris celles de la délégation des États-Unis d'Amérique. La délégation a également insisté sur la nécessité d'adopter une approche homogène pour l'ensemble des systèmes et de faire en sorte que les textes des différents règlements présentent le même degré de précision et de sécurité juridique.

43. Le représentant de la JPAA s'est déclaré favorable aux modifications proposées.

44. Le Secrétariat a indiqué que l'ajout d'un alinéa donnant explicitement au Bureau international la possibilité de renoncer à l'exigence de production de preuves n'apporterait rien de nouveau par rapport à la pratique actuelle du Bureau international dans le cadre de l'un ou l'autre des différents systèmes. En particulier, il était clairement indiqué dans le corps du document sur ce thème (MM/LD/WG/18/2 Rev.) examiné lors de la dernière session du groupe de travail de Madrid que le Bureau international avait le droit de renoncer à l'exigence de production de preuves. Par conséquent, cette pratique avait déjà été admise dans le contexte du système de Madrid, et ne variait pas d'un système à l'autre, qu'elle soit ou non prévue dans un alinéa. La proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique rendrait cette pratique explicite dans la règle. Le Secrétariat a indiqué que si les dispositions des règlements des divers systèmes différaient, la pratique serait la même.

45. La délégation de l'Espagne s'est déclarée globalement favorable à la proposition, pour autant qu'elle n'ait pas de répercussions négatives sur les autres systèmes de l'OMPI.

46. La délégation de la Suisse s'est déclarée globalement favorable à la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique tout en partageant les préoccupations soulevées par la délégation de l'Espagne et en préconisant une approche homogène dans tous les systèmes de l'OMPI.

47. Pendant la session du groupe de travail, la représentante de MARQUES a soumis une déclaration par laquelle cette organisation souscrivait aux modifications proposées, y compris celles de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant l'ajout du mot "épidémie" à

l'alinéa 1) et la suppression du paragraphe relatif à la deuxième partie de la taxe de désignation individuelle. Concernant l'ajout d'un nouvel alinéa portant sur la dispense, la représentante a souscrit aux préoccupations formulées par les délégations de l'Espagne et de la Suisse et suggéré de faire preuve de prudence avant d'apporter des modifications à la règle actuelle susceptibles de compliquer son interprétation ou de créer des incohérences avec les dispositions actuellement prévues pour les cas de force majeure dans d'autres règlements, notamment dans le système de Madrid.

48. Le Secrétariat a expliqué que la France, l'Office européen des brevets (OEB), le Royaume-Uni et la Suisse avaient présenté un document (PCT/WG/13/10) à la dernière session du Groupe de travail du PCT visant à renforcer les garanties en cas de perturbation générale. Le document proposait d'apporter plusieurs modifications à la règle 82*quater* du PCT, entre autres modifications, et d'inclure le terme "épidémie" ainsi qu'un alinéa prévoyant la possibilité de renoncer à l'exigence de production de preuves. Si le Groupe de travail du PCT n'avait pas recommandé l'adoption de l'ensemble de la proposition, ces deux propositions avaient recueilli un large soutien de la part du groupe de travail et seraient probablement reprises dans la proposition révisée qui serait soumise à la prochaine session du Groupe de travail du PCT. Le Secrétariat a également expliqué que le nouveau paragraphe proposé, qui donnait au Bureau international la possibilité de renoncer à l'exigence de production de preuves, n'apportait aucun changement par rapport aux pratiques du Bureau international dans le cadre de l'un ou l'autre des différents systèmes. Le Secrétariat a souligné que le corps des documents équivalents des groupes de travail de Madrid et de Lisbonne (MM/LD/WG/18/2 Rev. et LI/WG/DEV-SYS/3/3 Rev.) soulignait expressément cette possibilité. Si les groupes de travail des différents systèmes se réunissaient à des moments différents, les Assemblées des Unions se déroulaient généralement au même moment. Par conséquent, un groupe de travail pouvait avancer et les autres pourraient suivre ultérieurement.

49. La délégation de la Suisse a remarqué que la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique n'étendrait pas la portée de la règle 5. Même si la proposition introduisait certaines divergences dans le libellé des différents règlements, le Groupe de travail du PCT et le groupe de travail de Madrid auraient la possibilité de revoir le libellé de leurs règlements sur ce point. Par conséquent, la délégation était en mesure d'appuyer la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique.

50. La délégation de l'Espagne a marqué son accord avec l'intervention effectuée par la Suisse et appuyé la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique, car elle allait profiter aux utilisateurs du système de La Haye.

51. La délégation de l'Allemagne a réaffirmé son appui à la proposition, car elle codifierait une pratique déjà existante et apporterait ainsi plus de clarté et de sécurité juridique dans le système de La Haye.

52. La délégation du Japon s'est déclarée favorable aux modifications proposées et souhaitait savoir si le Bureau international publierait les informations pertinentes concernant la dispense.

53. En réponse à la question soulevée par le Japon, le Secrétariat a confirmé qu'il publierait toutes les informations pertinentes pour le cas où il déciderait de renoncer à l'exigence de production de preuves.

54. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail était favorable à la soumission à l'Assemblée de l'Union de La Haye, pour adoption, d'une proposition de modification du règlement d'exécution commun concernant la règle 5, telle que révisée au cours de la session et telle qu'elle figure dans l'annexe au résumé présenté par la présidente, avec une proposition de date d'entrée en vigueur deux mois après leur adoption.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

55. Le Bureau international a présenté le document H/LD/WG/9/INF/1 qui contenait une étude des taxes de renouvellement et des montants applicables dans les systèmes nationaux ou régionaux.

56. Le Bureau international a expliqué que, lors de sa précédente session, le groupe de travail avait abordé la viabilité financière du système de La Haye et réfléchi à une éventuelle révision du barème des taxes. Le groupe de travail s'était déclaré favorable à la présentation d'une proposition visant à modifier le montant de la taxe de base pour chaque dessin ou modèle supplémentaire compris dans la même demande internationale. Cette proposition n'avait toutefois pas encore été adoptée par l'Assemblée de l'Union de La Haye. Lors de sa précédente session, le groupe de travail avait également constaté une différence significative entre le montant de la taxe de renouvellement de base pour le premier dessin ou modèle et celui pour chaque dessin ou modèle supplémentaire. En conséquence, le groupe de travail avait demandé au Bureau international d'élaborer, pour examen à sa prochaine session, une étude sur l'éventuelle augmentation du montant de la taxe de base pour chaque dessin ou modèle supplémentaire aux fins du renouvellement d'un enregistrement international. Puisque la proposition convenue de modification de la taxe de base pour le dépôt d'une demande devait encore être adoptée par l'Assemblée de l'Union de La Haye, le document ne contenait pas de proposition à ce stade, mais était présenté pour examen par le groupe de travail.

57. La délégation de l'Espagne a demandé des précisions sur les intentions du Secrétariat concernant la révision du barème des taxes en vue de la prochaine session du groupe de travail.

58. Le Secrétariat a indiqué qu'il n'y avait pas de plan précis à ce stade, compte tenu de la situation économique provoquée par la pandémie actuelle et de l'imprévisibilité de l'évolution de cette pandémie, qui n'offrait pas un cadre suffisamment stable pour une nouvelle révision du barème des taxes. En accord avec le groupe de travail, le Secrétariat a suggéré de mettre cette question en attente, le temps que la situation se stabilise un peu, avant de poursuivre ce travail important.

59. Le groupe de travail a pris note du contenu du document.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

60. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par la présidente, tel que modifié pour tenir compte de l'intervention d'une délégation concernant la version espagnole.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

61. La présidente a prononcé la clôture de la neuvième session le 15 décembre 2020.

[Les annexes suivent]



H/LD/WG/9/7
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 17 DÉCEMBRE 2020

Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels

Neuvième session
Genève, 14 – 16 décembre 2020

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

approuvé par le groupe de travail

1. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "groupe de travail") s'est réuni à Genève les 14 et 15 décembre 2020.

2. Les membres ci-après de l'Union de La Haye étaient représentés à la session : Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Israël, Italie, Japon, Kirghizistan, Lituanie, Mexique, Mongolie, Norvège, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suisse, Tunisie, Turquie, Union européenne et Viet Nam (32).

3. Les États ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Algérie, Arabie saoudite, Australie, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chine, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Éthiopie, Inde, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Madagascar, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Philippines, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Vanuatu et Zimbabwe (27).

4. Des représentants des entités ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : i) Palestine (1); ii) Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA), Association romande de propriété intellectuelle (AROPI), Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), Association communautaire du droit des marques (ECTA), Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle

(AIPPI), Association internationale pour les marques (INTA), Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA), Association japonaise des conseils en brevets (JPAA), MARQUES – l'Association des propriétaires européens de marques de commerce (9).

5. La liste des participants figure dans le document H/LD/WG/9/INF/4 Prov.2.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

6. M. Daren Tang, Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a ouvert la neuvième session du groupe de travail et souhaité la bienvenue aux participants.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET DE DEUX VICE-PRÉSIDENTS

7. Mme Angar Oyun (Mongolie) a été élue à l'unanimité présidente du groupe de travail, et M. Siyoung Park (République de Corée) et M. David R. Gerk (États-Unis d'Amérique) ont été élus à l'unanimité vice-présidents.

8. M. Hiroshi Okutomi (OMPI) a assuré le secrétariat du groupe de travail.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. Le groupe de travail a adopté le projet d'ordre du jour (document H/LD/WG/9/1 Prov.3) sans modification.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE DÉVELOPPEMENT JURIDIQUE DU SYSTÈME DE LA HAYE CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/8/9 Prov.

11. Le groupe de travail a adopté le projet de rapport (document H/LD/WG/8/9 Prov.) sans modification.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÈGLE 17 (DOCUMENTS H/LD/WG/9/2 ET H/LD/WG/9/2 CORR.).

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/LD/WG/9/2 et H/LD/WG/9/2 Corr.

13. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail était favorable à la soumission à l'Assemblée de l'Union de La Haye, pour adoption, d'une proposition de modification du règlement d'exécution commun concernant les règles 17 et 37, ainsi qu'il est indiqué à l'annexe II du document H/LD/WG/9/2, avec une date d'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2022.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÈGLE 5 DU RÈGLEMENT D'EXÉCUTION COMMUN (DOCUMENTS H/LD/WG/9/3 REV. ET H/LD/WG/9/6)

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents H/LD/WG/9/3 Rev. et H/LD/WG/9/6.

15. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail était favorable à la soumission à l'Assemblée de l'Union de La Haye, pour adoption, d'une proposition de modification du règlement d'exécution commun concernant la règle 5, révisée durant la session et reproduite dans l'annexe du résumé présenté par la présidente, avec une date d'entrée en vigueur fixée deux mois après son adoption.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document H/LD/WG/9/INF/1.

17. La présidente a indiqué en conclusion que le groupe de travail avait pris note du contenu du document.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE

18. Le groupe de travail a approuvé le résumé présenté par la présidente, tel que modifié compte tenu de l'intervention d'une délégation s'agissant de la version espagnole.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

19. La présidente a prononcé la clôture de la neuvième session le 15 décembre 2020.

**Règlement d'exécution commun à l'Acte de 1999
et l'Acte de 1960
de l'Arrangement de La Haye**

(texte en vigueur le 1^{er} janvier 2022)

[...]

**CHAPITRE PREMIER
DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

[...]

Règle 5

Excuse de retard dans l'observation de délais

1) [\[Excuse de retard dans l'observation de délais dû à des causes de force majeure\]](#) L'inobservation, par une partie intéressée, d'un délai prévu dans le règlement d'exécution pour l'accomplissement d'un acte devant le Bureau international est excusée si la partie intéressée apporte la preuve, d'une façon satisfaisante pour le Bureau international, que ce délai n'a pas été respecté pour raison de guerre, de révolution, de désordre civil, de grève, de calamité naturelle, d'épidémie, de perturbations dans les services postaux, d'acheminement du courrier ou de communication électronique dues à des circonstances indépendantes de la volonté de la partie intéressée ou à une autre cause de force majeure.

~~[Communications envoyées par l'intermédiaire d'un service postal]~~ L'inobservation, par une partie intéressée, d'un délai pour une communication adressée au Bureau international et expédiée par l'intermédiaire d'un service postal est excusée si la partie intéressée apporte la preuve, d'une façon satisfaisante pour le Bureau international, que

i) ~~— la communication a été expédiée au moins cinq jours avant l'expiration du délai ou, lorsque le service postal a été interrompu lors de l'un quelconque des dix jours qui ont précédé la date d'expiration du délai pour raison de guerre, de révolution, de désordre civil, de grève, de calamité naturelle ou d'autres raisons semblables, la communication a été expédiée au plus tard cinq jours après la reprise du service postal,~~

ii) ~~— que sous pli recommandé ou que les données relatives à l'expédition ont été enregistrées par le service postal au moment de l'expédition, et que,~~

iii) ~~— lorsque le courrier, dans certaines catégories, n'arrive normalement pas au Bureau international dans les deux jours suivant son expédition, la communication a été expédiée dans une catégorie de courrier qui parvient normalement au Bureau international dans les deux jours suivant l'expédition, ou l'a été par avion.~~

2) ~~[Communications envoyées par l'intermédiaire d'une entreprise d'acheminement du courrier]~~ L'inobservation, par une partie intéressée, d'un délai pour une communication adressée au Bureau international et envoyée par l'intermédiaire d'une entreprise d'acheminement du courrier est excusée si la partie intéressée apporte la preuve, d'une façon satisfaisante pour le Bureau international, que

i) ~~— la communication a été envoyée au moins cinq jours avant l'expiration du délai ou, lorsque le fonctionnement de l'entreprise d'acheminement du courrier a été interrompu lors de l'un quelconque des dix jours qui ont précédé la date d'expiration du délai pour raison de guerre, de révolution, de désordre civil, de calamité naturelle ou d'autres raisons semblables, la~~

communication a été envoyée au plus tard cinq jours après la reprise du fonctionnement de l'entreprise d'acheminement du courrier, et que

ii) — les données relatives à l'envoi de la communication ont été enregistrées par l'entreprise d'acheminement du courrier au moment de l'envoi.

3) — [~~Communication envoyée par voie électronique~~] L'inobservation, par une partie intéressée, d'un délai pour une communication adressée au Bureau international et envoyée par voie électronique est excusée si la partie intéressée apporte la preuve, d'une façon satisfaisante pour le Bureau international, que le délai n'a pas été respecté en raison de défaillances dans la communication électronique avec le Bureau international, ou concernant la localité de la partie intéressée en raison de circonstances extraordinaires indépendantes de la volonté de la partie intéressée, et que la communication a été effectuée au plus tard cinq jours après la reprise du service de communication électronique.

2) [Dispense de preuve; Déclaration en lieu et place de la preuve] Le Bureau international peut renoncer à l'exigence énoncée à l'alinéa 1) concernant la présentation d'une preuve. Dans ce cas, la partie intéressée doit soumettre une déclaration selon laquelle l'inobservation du délai était due à la raison pour laquelle le Bureau international a renoncé à l'exigence concernant la présentation de la preuve.

4) 3) [Limites à l'excuse] L'inobservation d'un délai n'est excusée en vertu de la présente règle que si la preuve visée à l'alinéa 1), ou la déclaration visée à l'alinéa 2) ou 3) et la communication ou, le cas échéant, un double de celle-ci, sont reçues est reçue par le Bureau international et l'acte correspondant est accompli devant celui-ci dès qu'il est raisonnablement possible de le faire et au plus tard six mois après l'expiration du délai applicable.

5) — [~~Exception~~] La présente règle ne s'applique pas au paiement de la deuxième partie de la taxe de désignation individuelle par l'intermédiaire du Bureau international prévu à la règle 12.3)c).

[...]

[L'annexe II suit]



H/LD/WG/9/INF/4

ORIGINAL : FRANÇAIS / ENGLISH

DATE : 23 FÉVRIER 2021 / FEBRUARY 23, 2021

**Groupe de travail sur le développement juridique du système
de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins
et modèles industriels**

**Neuvième session
Genève, 14 – 16 décembre 2020**

**Working Group on the Legal Development of the Hague System for
the International Registration of Industrial Designs**

**Ninth Session
Geneva, December 14 to 16, 2020**

**LISTE DES PARTICIPANTS/
LIST OF PARTICIPANTS**

*établie par le Secrétariat/
prepared by the Secretariat*

I. MEMBRES/MEMBERS

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres)
(in the alphabetical order of the names in French of the members)

ALLEMAGNE/GERMANY

Afra CANARIS (Ms.), Head of Section (Trademark and Design Law), German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Munich
afra.canaris@dpma.de

Kristin EBERSBACH (Ms.), Head of Section (Design Unit), German Patent and Trade Mark Office (DPMA), Jena
kristin.ebersbach@dpma.de

Nadine KALBERG (Ms.), Division for Trade Mark Law, Design Law, Law Against Unfair Competition, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin
kalberg-na@bmjv.bund.de

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BOSNIE-HERZÉGOVINE/BOSNIA AND HERZEGOVINA

Goran TRIFKOVIĆ (Mr.), Institute for Intellectual Property of Bosnia and Herzegovina, Mostar
g_trifkovic@ipr.gov.ba

CANADA

Iyana GOYETTE (Ms.), Deputy Director, Policy and Legislation, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Innovation, Science and Economic Development Canada, Gatineau
iyana.goyette@canada.ca

Maxime VILLEMAIRE (Mr.), Senior Policy and Legislation Analyst, Trademarks and Industrial Designs Branch, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Innovation, Science and Economic Development Canada, Gatineau
maxime.villemaire@canada.ca

Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

DANEMARK/DENMARK

Torben ENGHOLM KRISTENSEN (Mr.), Principal Legal Advisor, Danish Patent and Trademark Office, Ministry of Industry, Business and Financial Affairs, Taastrup
tkr@dkpto.dk

ESPAGNE/SPAIN

Elena BORQUE (Sra.), Jefa del Servicio de Dibujos y Modelos Industriales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid
elena.borque@oepm.es

Raquel SAMPEDRO-CALLE (Sra.), Jefa del Área Jurídica y Patente Europea y PCT, Departamento de Patentes e Información Tecnológica, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid
raquel.sampedro@oepm.es

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

David GERK (Mr.), Acting Senior Patent Counsel, Office of Policy and International Affairs (OPIA), United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria, Virginia
david.gerk@uspto.gov

Courtney STOPP (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria, Virginia
courtney.stopp@uspto.gov

Boris MILEF (Mr.), Senior Legal Examiner, International Patent Legal Administration, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria, Virginia
boris.milef@uspto.gov

Yasmine FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Andre ZHURAVLEV (Mr.), Director, International Cooperation Center, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
azhuravlev@rupto.ru

Larisa BORODAY (Ms.), Head, International Registration Systems Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
larisa.boroday@rupto.ru

Yulia GRACHEVA (Ms.), State Expert, International Registration Systems Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
otd11309@rupto.ru

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Lead Expert, Multilateral Cooperation Department, Federal Institute of Industrial Property (FIPS), Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow
e.korobenkova@gmail.com

FINLANDE/FINLAND

Sara HENRIKSSON (Ms.), Senior Legal Officer, Patents and Trademarks, Finnish Patent and Registration Office (PRH), Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland, Helsinki
sara.henriksson@prh.fi

Olli TEERIKANGAS (Mr.), Head of Unit, Patents and Trademarks, Finnish Patent and Registration Office (PRH), Ministry of Economic Affairs and Employment of Finland, Helsinki
olli.teerikangas@prh.fi

FRANCE

Florence BREGE (Mme), responsable du Service des dessins et modèles, Direction de la propriété industrielle, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie
fbrege@inpi.fr

Josette HERESON (Mme), conseillère (affaires économiques et environnement), Mission permanente, Genève

HONGRIE/HUNGARY

Eszter KOVÁCS (Ms.), Legal Officer, Industrial Property Law Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
eszter.kovacs@hipo.gov.hu

Lilla Fanni SZAKÁCS (Ms.), Head of Section, Model and Design Section, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
lilla.szakacs@hipo.gov.hu

ISRAËL/ISRAEL

Alice MAHLIS ABRAMOVICH (Ms.), Head, Designs Department, Israel Patent Office (ILPO), Ministry of Justice, Jerusalem

Tamara SZNAIDLEDER (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva
project-coordinator@geneva.mfa.gov.il

ITALIE/ITALY

Gian Lorenzo CORNADO (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
ginevraonu.segreteria@esteri.it

JAPON/JAPAN

ENOMOTO Fumio (Mr.), Deputy Director, International Policy Division, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

KONNO Chikako (Ms.), Deputy Director, Office for International Design Applications under the Geneva Act of the Hague Agreement and International Trademark Applications under the Madrid Protocol, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

NAKAMURA Yoshinori (Mr.), Deputy Director, International Policy Division, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

MUNAKATA Tetsuya (Mr.), Assistant Director, International Policy Division, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

TSURUWA Mei (Ms.), Assistant Director, Office for International Design Applications under the Geneva Act of the Hague Agreement and International Trademark Applications under the Madrid Protocol, Japan Patent Office (JPO), Ministry of Economy, Trade and Industry, Tokyo

UEJIMA Hiroki (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Gulnaz KAPAROVA (Ms.), Department of Examination of Industrial Property Objects, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek
gulnaz.kapar@patent.kg

AseL KEMEL KYZY (Ms.), Chief Specialist, Examination Department, State Service of Intellectual Property and Innovation under the Government of the Kyrgyz Republic (Kyrgyzpatent), Bishkek
asel.kemel@patent.kg

LITUANIE/LITHUANIA

Digna ZINKEVIČIENĖ (Ms.), Head, Trademarks and Designs Division, State Patent Bureau of the Republic of Lithuania, Vilnius
digna.zinkeviciene@vpb.gov.lt

Rasa SVETIKAITĖ (Ms.), Justice and Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva
rasa.svetikaite@urm.lt

MEXIQUE/MEXICO

Rubén MARTÍNEZ CORTE (Sr.), Especialista en Propiedad Intelectual, Dirección Divisonal de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

ruben.martinez@impi.gob.mx

Hosanna Margarita MORA GONZÁLEZ (Sra.), Coordinadora Departamental de Asuntos Multilaterales, Dirección Divisonal de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Gustavo OLVERA VELASCO (Sr.), Especialista, Dirección Divisonal de Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Luis Silverio PÉREZ ALTAMIRANO (Sr.), Coordinador Departamental de Examen Área Diseños Industriales y Modelos de Utilidad, Dirección Divisonal De Patentes, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

MONGOLIE/MONGOLIA

Angar OYUN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NORVÈGE/NORWAY

Rikke LØVVSJØ (Ms.), Senior Legal Advisor, Design and Trademark Department, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

ril@patentstyret.no

Karine MATHISEN (Ms.), Senior Legal Advisor, Design and Trademark Departement, Norwegian Industrial Property Office (NIPO), Oslo

kma@patentstyret.no

OMAN

Hilda AL HINAI (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)/AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI)

Issoufou KABORE (M.), directeur, Direction des marques et autres signes distinctifs (DMSD), Yaoundé

issoufou.kabore@oapi.int

Marie Bernadette NGO MBAGA DJONDA (Mme.), examinatrice, Direction des marques et des signes distinctifs (DMSD), Yaoundé

marie-bernadette.ngombaga@oapi.int

POLOGNE/POLAND

Elżbieta DOBOSZ (Ms.), Head, Design Division, Trademark Department, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw
elzbieta.dobosz@uprp.gov.pl

Paulina USZYŃSKA-RZEWUSKA (Ms.), Expert, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw
paulina.uszynska-rzewuska@uprp.gov.pl

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

KIM Ji Hoon (Mr.), Deputy Director, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon
dr.kimjihoon@korea.kr

KIM Insook (Ms.), Examiner, International Application Division, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon
kis0929@korea.kr

RYU Hojeong (Ms.), Examiner, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon
hojeong.ryu@korea.kr

YANG Mina (Ms.), Examiner, Korean Intellectual Property Office (KIPO), Daejeon

YUU Ben (Mr.), Committee Member, Asian Patent Attorneys Association (APAA), Seoul
byuu@nampat.co.kr

PARK Si Young (Mr.), Counsellor, Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA/REPUBLIC OF MOLDOVA

Alexandru SAITAN (Mr.), Head, Industrial Designs Section, Trademark and Industrial Design Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau

Lilia VERMEIUC (Ms.), Principal Consultant, Industrial Design Section, Trademark and Industrial Design Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), Chisinau
lilia.vermeiuc@agepi.gov.md

ROUMANIE/ROMANIA

Alice Mihaela POSTĂVARU (Ms.), Head, Designs Division, Trademarks and Designs Directorate, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest
postavaru.alice@osim.ro

Mihaela RADULESCU (Ms.), Expert, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Bucharest

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Fiona WARNER (Ms.), Head of Designs Policy, Trade Marks and Designs Policy,
UK Intellectual Property Office, Newport
fiona.warner@ipo.gov.uk

Mark DAVIES (Mr.), UK Intellectual Property Office, Newport
mark.davies@ipo.gov.uk

Jeff LLOYD (Mr.), Head, International Trade Mark and Design Policy, UK Intellectual Property Office, Newport

Katy SWEET (Ms.), Policy Advisor, Trade Marks and Designs Policy, UK Intellectual Property Office, Newport
katy.sweet@ipo.gov.uk

Simon UNDERHILL (Mr.), Operations Manager, Trade Mark and Designs, UK Intellectual Property Office, Newport
simon.underhill@ipo.gov.uk

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Geneva
jan.walter@fcdo.gov.uk

Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva
nancy.pignataro@fcdo.gov.uk

SERBIE/SERBIA

Marija BOZIC (Ms.), Assistant Director, Distinctive Signs Sector, Intellectual Property Office of the Republic of Serbia, Belgrade
mbozic@zis.gov.rs

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Darja CIZELJ (Ms.), Senior Trademark and Design Examiner, Trademark, Design and Geographical Indication Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ministry of Economic Development and Technology, Ljubljana

SUISSE/SWITZERLAND

Irene SCHATZMANN (Mme), directrice adjointe, Service juridique, Droit général, designs et mise en oeuvre du droit, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

TUNISIE/TUNISIA

Wafa FERSI (Mme), chef, Service des dessins et modèles industriels, Direction de la propriété industrielle, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Tunis
wafa.fersi@innorpi.tn

Houda BARKAOUI (Mme), juriste chargée des inscriptions aux registres nationaux des marques, des dessins et modèles et des brevets d'invention, Direction de la propriété industrielle, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI), Tunis
houda.barkaoui@innorpi.tn

Sabri BACHTOBI (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission Permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Fatih KARAHAN (Mr.), Head of Design Department, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ministry of Science, Technology and Industry, Ankara

UNION EUROPÉENNE (UE)/EUROPEAN UNION (EU)

Edina WEINER (Sra.), Examinadora Dibujos y Modelos Industriales, Oficina de Propiedad Intelectual de la Unión Europea (EUIPO), Alicante
edina.weiner@euipo.europa.eu

Gaile SAKALAITE (Sra.), Oficina de Propiedad Intelectual de la Unión Europea (EUIPO) , Alicante
gaile.sakalaite@euipo.europa.eu

Oscar MONDEJAR ORTUNO (Mr.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

VIET NAM

Thuy LE CAM (Mr.), Deputy Director, Industrial Design Examination Center, Intellectual Property Office of Viet Nam, Ha Noi
lecamthuy@ipvietnam.gov.vn

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

1. ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI/WIPO MEMBER STATES

ALGÉRIE/ALGERIA

Mustapha CHAKAR (M.), assistant technique (dessins et modèles industriels), Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Ministère de l'Industrie, Alger

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Hisham ALBEDAH (Mr.), Head, Industrial and Layout Designs Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Mohammad ALTHROWI (Mr.), Head, PCT Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Mashaël ALHAWTI (Ms.), Senior Legislative and Regulations Analyst, Legal Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
mhouti@saip.gov.sa

Kholoud BIN LEBDAH (Ms.), Intellectual Property Policy Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
klebdah@saip.gov.sa

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Oscar GROSSER-KENNEDY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
oscar.grosser-kennedy@dfat.gov.au

BANGLADESH

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva
mahabub31@mofa.gov.bd

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana KAVALEUSKAYA (Ms.), Head, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Elzhibeta SKSHIDLEUSKA (Ms.), Leading Specialist, Division of Industrial Property Law of the Legal and Human Resources Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Alena USACHOVA (Ms.), Head, Department of Industrial, Property Examination, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Dmitry DOROSHEVICH (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Flávio ALCÂNTARA (Mr.), Head, Industrial Designs Division, Directorate of Trademarks, Industrial Designs and Geographical Indications, National Institute of Industrial Property (INPI), Ministry of Economy, Rio de Janeiro
flavio.alcantara@inpi.gov.br

CHINE/CHINA

ZHANG Ling (Ms.), Deputy Director, International Cooperation Division I, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

FU Anzhi (Ms.), Program Administrator, Department of Treaty and Law, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

LI Yujie (Ms.), Program Administrator, Industrial Design Examination Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

COLOMBIE/COLOMBIA

María José LAMUS BECERRA (Sra.), Superintendente Delegada para la Propiedad Industrial, Delegatura para la Propiedad Industrial, Superintendencia de Industria y Comercio (SIC), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Bogotá
mlamus@sic.gov.co

Yesid Andrés SERRANO ALARCÓN (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

COSTA RICA

Daniel MARENCO BOLAÑOS (Sr.), Jefe, Oficina Patentes de Invención, Directora de la Propiedad Intelectual, Registro Nacional, Ministerio de Justicia y Paz, San José
intelectuadmarenco@rnp.go.cr

EL SALVADOR

Diana HASBUN (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Tebikew ALULA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
tebkterefe@gmail.com

INDE/INDIA

Shyam Kumar BARIK (Mr.), Assistant Controller of Patents and Designs, Department for Promotion of Industry and Internal Trade (DPIIT), Ministry of Commerce and Industry, Kolkata
sk.barik@nic.in

IRAQ

AAISHA Haji (Ms.), Industrial Property Department, Ministry of Planning, Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC), Ministry of Planning, Baghdad
aaishaalenze@yahoo.com

JAMAÏQUE/JAMAICA

Craig DOUGLAS (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva
mc@jamaicamission.ch

JORDANIE/JORDAN

Hamzeh MATARNEH (Mr.), Head, Industrial Design Office, Industrial Property Protection Directorate, Ministry of Industry Trade and Supply, Amman
hamzeh.al-matarneh@mit.gov.jo

Shaden KHATATBEH (Ms.), Industrial Design Examiner, Industrial Design Department, Industrial Property Protection Directorate, Ministry of Industry, Trade and Supply, Amman

KAZAKHSTAN

Ayagul ABITBEKOVA (Ms.), Deputy Head, Department of Trademarks, Appellations of Origin and Industrial Designs, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Fatima KENZHEHANOVA (Ms.), Deputy Head, Division of Legal Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Dinara SERZHANOVA (Ms.), Chief Expert, Industrial Design Examination Division, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Adema SHOMAKOVA (Ms.), Expert, Division of Industrial Property, Department for Intellectual Property Rights, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan
adema.shomakova@mail.ru

Nurdaulet YERBOL (Mr.), Specialist, Division of International Law and Cooperation, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

MADAGASCAR

Naharisoa Oby RAFANOTSIMIVA (Mme), coordinatrice juridique, Service juridique, Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Antananarivo
naharisoa@yahoo.fr

Mathilde Manitra Soa RAHARINONY (Mme), chef, Service de l'enregistrement international des marques, Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, Antananarivo
marques.int.omapi@moov.mg

OUZBÉKISTAN/UZBEKISTAN

Abdujalil URINBOYEV (Mr.), Head, Department of Industrial Designs, Agency on Intellectual Property under the Ministry of Justice of the Republic of Uzbekistan, Tashkent
a-urinbaev@yandex.ru

PAKISTAN

Shams un Nisa HASHMI (Ms.), Assistant Controller of Patents, Patent Office, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Karachi
patent@ipo.gov.pk

Aemen JAVAIRIA (Ms.), Deputy Director, Industrial Designs and Utility Models, Intellectual Property Organization of Pakistan (IPO-Pakistan), Ministry of Commerce, Islamabad
aemen.javairia@ipo.gov.pk

PANAMA

Krizia Matthews (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva
deputy@panama-omc.ch

PHILIPPINES

Amelita AMON (Ms.), Intellectual Property Rights Specialist, Industrial Design Examining Division, Intellectual Property Office of the Philippines (IPOP), Taguig City
amelita.amon@ipophil.gov.ph

THAÏLANDE/THAILAND

Naviya JARUPONGSA (Ms.), Legal Officer, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
naviyasan@gmail.com

Jutamon ROOPNGAM (Ms.), Legal Officer, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
ggjuta@gmail.com

Oraon SARAJIT (Ms.) Senior Design Examiner, Department of Intellectual Property (DIP), Ministry of Commerce, Nonthaburi
oraon.s@ipthailand.go.th

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Kavish SEETAHAL (Mr.), Legal Officer, Intellectual Property Office (IPO), Ministry of the Attorney General and Legal Affairs, Port of Spain
kavish.seetahal@ipo.gov.tt

VANUATU

Sumbue ANTAS (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva
sumbue.antas@vanuatumission.ch

ZIMBABWE

Tanyaradzwa MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Economic Section, Permanent Mission, Geneva
tanyamilne2000@yahoo.co.uk

2. AUTRES/OTHERS

PALESTINE

Rajaa JAWWADEH (Ms.), Head, Industrial Property or Copyright Office, Trademarks Registrar, Department of Intellectual Property, Ministry of National Economy, Ramallah
rajakh@mne.gov.ps

Nada TARBUSH (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

3. ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES/
INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

Association asiatique d'experts juridiques en brevets (APAA)/Asian Patent Attorneys
Association (APAA)

ZHENG Catherine (Ms.), Hong Kong, China SAR
catherine.zheng@deacons.com

Association communautaire du droit des marques (ECTA)/European Communities Trade Mark
Association (ECTA)

Beatrix BREITINGER (Ms.), Attorney at Law, Munich
breitinger@wuesthoff.de

Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI)/International
Association for the Protection of Intellectual Property (AIPPI)

Christopher Carani (Mr.), Chair of Designs Committee, Chicago
ccarani@mcandrews-ip.com

Association japonaise pour la propriété intellectuelle (JIPA)/Japan Intellectual Property
Association (JIPA)

ISHII Hidenori (Mr.), The Hague and Overseas Group Leader, Design Committee, Tokyo
hidenori.liu.ishii@sony.com

OKUBO Kenichiro (Mr.), Manager, Kanagawa
okubo.kenichiro@fujitsu.com

OKURA Keiko (Ms.), Unit Leader, Osaka
okura.keiko@jp.panasonic.com

Association romande de propriété intellectuelle (AROPI)

Julie MONDON (Mme), observateur, Petit-Lancy
julie.mondon@katzarov.com

Éric NOËL (M.), observateur, Petit-Lancy
eric.noel@katzarov.com

Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI)/Centre for International
Intellectual Property Studies (CEIPI)

François CURCHOD (M.), chargé de mission, Genolier
f.curchod@netplus.ch

International Trademark Association (INTA)

Tat-Tienne LOUEMBE (Mr.), Representative, New York
tlouembe@inta.org

Alexander SPÄTH (Mr.), Lawyer, Partner, New York
aspaeth@kleiner-law.com

Japan Patent Attorneys Association (JPAA)

ITO Kotaro (Mr.), Member, Tokyo

KAWAMOTO Atsushi (Mr.), Member, Tokyo

SAITO Ryohei (Mr.), Member, Tokyo

TAGUCHI Kenji (Mr.), Member, Tokyo

TANAKA Yuka (Ms.), Member, Tokyo

MARQUES – Association des propriétaires européens de marques de commerce/MARQUES –
The Association of European Trademark Owners

Alessandra ROMEO (Ms.), External Relations Officer, Turin
aromeo@marques.org

III. BUREAU/OFFICERS

Présidente/Chair: Angar Oyun (Mme/Ms.) (Mongolie/Mongolia)

Vice-présidents/Vice-Chairs: Siyoung Park (M./Mr.) (République de Corée/Republic of Korea)

David R. Gerk (M./Mr.) (États-Unis d'Amérique/United States of America)

Secrétaire/Secretary: Hiroshi OKUTOMI (M./Mr.) (OMPI/WIPO)

IV. SECRETARIAT DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (OMPI)/SECRETARIAT OF THE WORLD INTELLECTUAL
PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), directeur général/Director General

WANG Binying (Mme/Ms.), vice-directrice générale, Secteur des marques et des dessins et modèles/Deputy Director General, Brands and Designs Sector

Grégoire BISSON (M./Mr.), directeur, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles/Director, The Hague Registry, Brands and Designs Sector

Hiroshi OKUTOMI (M./Mr.), chef, Section des affaires juridiques du système de La Haye, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles/Head, Hague Legal Affairs Section, The Hague Registry, Brands and Designs Sector

Quan-Ling SIM (M./Mr.), chef, Service des opérations, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles/Head, Operations Service, The Hague Registry, Brands and Designs Sector

Silke WEISS (Mme/Ms.), juriste principale, Section des affaires juridiques du système de La Haye, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles/Senior Legal Officer, Hague Legal Affairs Section, The Hague Registry, Brands and Designs Sector

Kosuke OMAGARI (M./Mr.), administrateur adjoint, Section des affaires juridiques du système de La Haye, Service d'enregistrement de La Haye, Secteur des marques et des dessins et modèles/Associate Officer, Hague Legal Affairs Section, The Hague Registry, Brands and Designs Sector

[Fin de l'annexe II et du document]